

SAINT-JUVAT, le renouveau d'un centre bourg



• Collectivité :

Commune de SAINT-JUVAT

• Bassin Versant :

Rance, Nappe des Faluns

• Communauté de communes:

Dinan Agglomération (22)

• Données clés :

- 7 ha d'espaces verts
- 646 habitants
- 1 agent technique et 1 apprenti

• Projet :

Réaménagement du centre-bourg

• Phasage du projet :

2013-2015

• Contact :

Monsieur RAMARD
maire@saint-juvat.fr - 02.96.83.46.64

UNE COMMUNE ACTRICE DE SON RENOUVEAU - CONTEXTE

Dès 2010, la commune, accompagnée par le CAUE 22 et le CDT22, a engagé des réflexions sur le réaménagement de son centre bourg. Elle a dans ce cadre, visité une quinzaine de communes pour finaliser l'orientation de ses choix d'aménagements.

Le choix de l'équipe de Maitrise d'Œuvre s'est fait en fonction de plusieurs critères :

- La prise en compte des attentes de la commune :
 - Circulation routière
 - Développement d'une végétalisation durable
 - Amélioration de la perméabilité du sol et du chemin de l'eau
 - Limiter l'entretien
 - PMR
- La qualité des réponses techniques apportées
- Le prix de l'étude et du projet : Saint-Juvat disposait d'un budget de 800 000€.

L'équipe retenue pour réaliser le projet est le groupement Roch De Crevoisier accompagné de la paysagiste Letixerant Céline. Plusieurs réunions publiques et des ateliers ont eu lieu pour favoriser et intégrer les aspirations des habitants.



UN PROJET DÉVELOPPÉ AUTOUR DE 4 AXES STRUCTURANTS

Plusieurs axes ont guidé la commune de Saint-Juvat pour repenser l'aménagement de son centre-bourg dans sa globalité.

LA SUPPRESSION DES INTRANTS, NOTAMMENT DES ENGRAIS ET LA VÉGÉTALISATION DURABLE

La commune était dans une dynamique de réduction globale des intrants depuis de longues années. Ainsi en 2008, l'achat des Produits Phytosanitaires a été arrêté, pour ne plus être utilisé en 2011. En 2013, elle a été récompensée par le prix Régional ZéroPhyto, puis ZéroPhytoDurable en 2017 et enfin par le label Terre Saine en 2021. En parallèle de cette réduction d'intrant, la commune est ainsi passée de 900 jardinières en 2008 à 30 jardinières en 2021, ce qui a permis de diminuer fortement la consommation d'engrais.



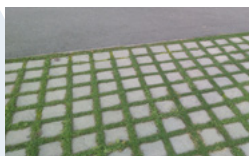
De nombreuses jardinières ont été supprimées



Les pratiques de végétalisation ont également évolué : d'un bourg fleuri d'annuelle via des jardinières le végétal trouve maintenant sa place via des arbustes, arbres et vivaces variés et adaptés au sol de la commune. Les bénévoles de Saint-Juvat se sont également appropriés l'espace public et la végétalisation en choisissant de multiplier et replanter les plantes vivaces qui semblaient se développer le mieux : rosier Joseph Coats, Iris germanica 'Monet's Blue'...



AMÉLIORATION DE LA PERMÉABILITÉ DU SOL



Type 1



Type 2

La gestion des eaux de surfaces (et notamment les eaux de ruissellement) devait être repensée afin d'améliorer la gestion de l'eau pluviale à la source et de limiter le « tout tuyaux » :

- Les parterres posés sur l'enrobé ont été supprimés et remplacés par des décaissements formant des noues végétalisées.
- Des fleurissements en pied de mur, avec découpe du béton ont été installés. Le béton a ainsi été coulé sur place puis coupé avec une scie circulaire. Aucune bordure n'a été posée (économie budgétaire et suppression des interstices, liés à la présence de bordure, propices au développement des adventices).
- Des parkings drainants ont été installés, de deux types. Près de l'école il est composé de pavés en béton, posés avec un espace entre eux qui permet à la végétation de se développer. Près de l'église se sont des dalles alvéolées (dalles préfabriquées en béton formant une grille avec des espaces permettant la croissance de la végétation) qui ont été choisies.



Suppression des «fausses jardinières» posées à même l'enrobé...



...et remplacement par des noues végétalisées

UN BOURG PARTAGÉ : AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE ET GESTION DES FLUX CIRCULATOIRES

La commune labellisée patrimoine rural de Bretagne a souhaité continuer la valorisation de sa trame bâtie et promouvoir ainsi son cadre de vie. L'idée promue était d'instaurer un bourg partagé tout en respectant une sobriété (dans la création et le coût).

Le choix du végétal pour requalifier le paysage de la commune s'est orienté vers une durabilité et pérennité des plantes choisies (cf § « quelques détails sur les aménagements »).

Saint-Juvat est un bourg passant avec le croisement de deux départementales : des problèmes de circulations existaient. La commune souhaitait également améliorer l'accessibilité PMR aux bâtiments publics. La spécialisation des espaces a été faite par un simple marquage et une coloration au sol pour favoriser un partage de l'ensemble des lieux publics. Les espaces accueillant le public présentent une couleur différente au niveau du revêtement et les bordures ont été supprimées. Ce choix a également permis de baisser les coûts d'aménagement et proposait un entretien des espaces plus facile : les ruptures de niveaux génèrent des interstices propices au développement des adventices.



Absence de trottoirs nivelés



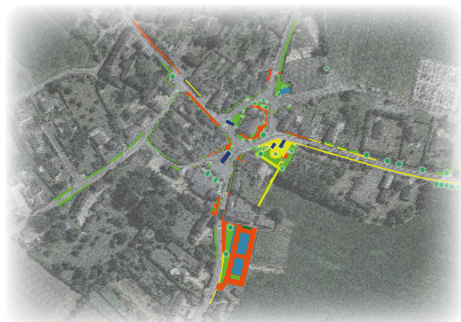
Le végétal

Végétalisation de l'ensemble du bourg



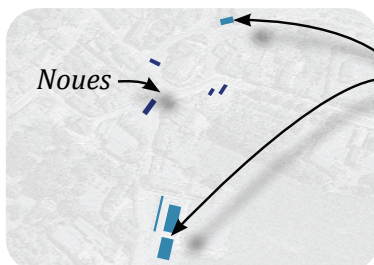
Valorisation du patrimoine bâti (notamment place de l'école et église)

Nombreux massifs de vivaces



L'eau

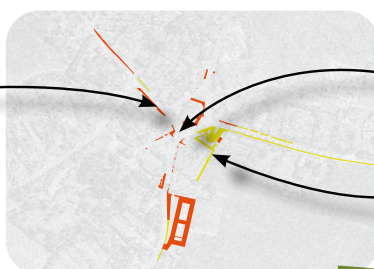
Noues



Parking drainant

Les revêtements

Revêtement de couleurs différents pour une spécialisation des espaces



Espace de circulation partagé

Circulation douce

QUELQUES DÉTAILS SUR LES AMÉNAGEMENTS

1 - Les massifs de noues

- Les différentes noues créées permettent une meilleure gestion de l'eau sur les espaces publics communaux de Saint-Juvat. Elles représentent une surface d'environ 140m². À noter que des parkings drainant ont également été installés sur 475m² sur plusieurs sites de la commune.

- Coût au m² : le prix médian d'une noue se situe autour de 200€ HT/m² (c'est la méthode retenue pour la gestion de l'eau pluviale qui fait principalement varier le prix). Ce prix (HT) comprend notamment :

o Couche d'étanchéité (40cm d'argile ou géomembrane PEHD 2mm) : 11€/m²

o Couche de drainage : 2€/m²

o Le terrassement : 13€/m²

o Ouvrage de régulation : 1500 à 5000€

- L'entretien : la taille des arbustes et le ramassage des feuilles (et des débris), la tonte des surfaces engazonnées, doit être réalisée afin de favoriser l'infiltration de l'eau et ne pas colmater la surface du terrain (et les drains, si présence). Le curage de la noue est à faire tous les 10 ans environ, pour un coût de 1€/ml.

- Pour ses noues, la commune a notamment planté les espèces suivantes : Gaura lindheimeri, Iris pseudoacorus et Iris sibirica, Malus pumilas...

Retrouvez le détail des préférences végétale de la commune Saint-Juvat sur www.dephy-collectivites.bzh

2 - Le fleurissement, technique mise en œuvre

- L'enrobé, une fois coulé, a été découpé à la scie circulaire, afin de former les différents massifs.

- Apport de terre pour les différents massifs créé

- Un paillage organique de type BRP a été installé sur l'ensemble des massifs

- Environ 2660 m² de massif et enherbement ont été créé : 1230 m² de massif de vivace ont été planté et 1430 m² ont été enherbé.



Iris germanica « monet's Blue »

3 - Le revêtement

Plusieurs types de revêtements ont été installés : enrobé, bi-couche, béton bouchardé ou encore sable stabilisé : ainsi environ 1300m² de béton bouchardé et enrobé ont été installés. Ils sont accompagnés de 2 100 m² de sable stabilisé.



INVESTISSEMENT

L'aménagement du bourg a été soutenu par ECOFAUR à titre de 100 000€ ainsi que par DEXTER (sécurité d'entrée au titre des amende de police et de la bande de roulement).

Dépense HT	793 832€	Recette HT	793 832€
MOE études	52 058 €	DETR	70 000 €
MOE travaux	55 879 €	Région Eco-Faur	100 000 €
Travaux	670 360 €	Région études	8 150 €
Végétaux	14 774 €	CD 22 / amendes de Police	30 000 €
Cabine Téléphonique	761 €	Emprunt	470 000 €
		Autofinancement	115 682 €

L'ENTRETIEN : COÛT ET ÉVOLUTION

Les surfaces d'espaces verts à entretenir font **7 ha**. Parmi ses 7 ha, il y a 4 ha autour de l'étang, 2 000 m² de verger, bois commun, cimetière, terrain de foot, parterre et pied de mur et 800 m² de jardin partagé. Au total il y a 1ha de pelouse à tondre (hors terrain de foot).

Avant le réaménagement la commune employait 2 à 3 agents en temps plein. Si l'on compte 1 607 h/an par ETP cela revient à **4 821 h/an** pour l'entretien des espaces verts de la commune de Saint-Juvat.

Aujourd'hui, suite au départ en retraite d'agents qui n'ont pas été remplacés, la commune emploie 1 agent (1ETP) et 1 apprenti (0,5 ETP). Ponctuellement 8 personnes « argent de poches » sont présentes l'été. Les missions de ces dernières sont de 3h sur 3 semaines soit 72 heures de travail. Si l'on additionne l'ensemble de ces heures cela revient à **2 482,5 h/an** pour entretenir les espaces verts de la commune de Saint-Juvat. **Soit une réduction de 50% de main d'œuvre.** À noter que quelques bénévoles interviennent pour le désherbage du printemps et parfois la taille, ainsi que pour des petits coups de mains.

Les pratiques d'entretien ont également évolué : le passage d'un fleurissement principalement à base d'annuelle à un fleurissement arbustif et vivace a demandé une mise à jour des connaissances et un changement des pratiques d'entretien : moins d'arrosage, tailles des arbustes suivant une saisonnalité, division des vivaces selon le besoin... Le choix a été fait de ne pas tailler pendant l'hiver : les structures végétales durent plus longtemps (fleurs, inflorescence, branchage...). La commune taille ainsi seulement au printemps. Cela engendre également un gain de temps et d'argent (diminution du temps de coupe et moins de production et gestion de déchets verts...).



LES ACTIONS DE COMMUNICATIONS

Les changements ont été acceptés par la population, l'argument financier y participant : ces aménagements demandent moins de temps d'entretien et sont donc moins onéreux. L'argumentaire écologique et l'amélioration du cadre de vie vient dans un second temps.



Les points de vigilance

- Le mur autour de l'église est un peu imposant mais nécessaire pour permettre l'accessibilité PMR de l'église



Les points positifs

- Une évolution de fleurissement du bourg réussie et acceptée par la population : passage d'annuelles avec de nombreuses jardinières à un mélange de vivaces et d'arbustes. Tout en valorisant la biodiversité et améliorant la gestion de l'écoulement de l'eau.
- Appropriation des espaces par les citoyens et les bénévoles de la commune.
- L'adaptation des flux de circulations a permis de concilier sécurité des piétons et circulation routière.
- Les aménagements du bourg sont bien perçus puisque les citoyens habitants dans les rues où il n'y a pas eu de plantation en pied de mur demandent à avoir ce même type d'aménagement dans un futur proche.

EN

Savoir

Pour plus d'informations rendez-vous sur le site : www.dephy-collectivites.bzh
Thématique aménagement > REX SAINT-JUVAT

Cette fiche a été réalisée par FREDON Bretagne avec le soutien financier de la RÉGION BRETAGNE
Rédaction : Soizic MARTINEAU - contact@dephy-collectivites.bzh - Tel. 02.23.21.18.18

